



PHOTO G. BONNEFONT

Oxylane compromis par une chauve-souris. Nouvel épisode judiciaire pour le projet de "village" Decathlon (Oxylane) à St-Clément-de-Rivière. Suite aux recours de deux associations – Non au béton et SOS Lez Environnement – contre le permis d'aménager, le rapporteur public du tribunal administratif retient un argument : l'étude d'impact n'aurait pas suffisamment pris en compte la présence de chauves-souris sur une petite zone du site. Le risque pour Decathlon : une annulation partielle, avec peut-être une nouvelle étude d'impact à mener, ce qui ralentirait davantage le projet. Le jugement doit être rendu avant la fin de l'année.